

DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME,

SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA NORMALISATION,
DE LA METROLOGIE ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

**Décision n° 14.00.271.002.1
du 23 mai 2014**

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 Paris Cedex 13

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES NUMERIQUES

En application du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers et de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de : le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte de contrôleur

Homologation n° e2 - 36 extension 1

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie**
3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale et GEMALTO
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale - rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France (bénéficiaire du certificat)
 - GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoires : Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.
7. Date et nombre des essais : mai 2014, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.
8. Date de l'homologation : **1^{er} septembre 2010**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- Sans objet

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **23 mai 2014**

13. Documents descriptifs annexés :

- reproductions des différents modèles de cartes (recto et verso)

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO MultiApp ID Tachograph 36K, composant SLE66CX360PE INFINEON, application TachographV1.1.

b) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 09.00.271.009.1 du 17 juillet 2009, n° 10.00.271.007.1 du 1^{er} septembre 2010 et n° 14.00.271.001.1 du 23 mai 2014 ;
- certificat de sécurité DCSSI-2007/20 du 16 novembre 2007 ;
- certificats d'interopérabilité n° JRC_DTC/50-047/2009 du 5 octobre 2009.

c) Le présent certificat complète le certificat d'homologation e2 - 36 du 1^{er} septembre 2010.

d) Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie sous la référence DA 00-067 et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du Bureau de la métrologie,

Signé

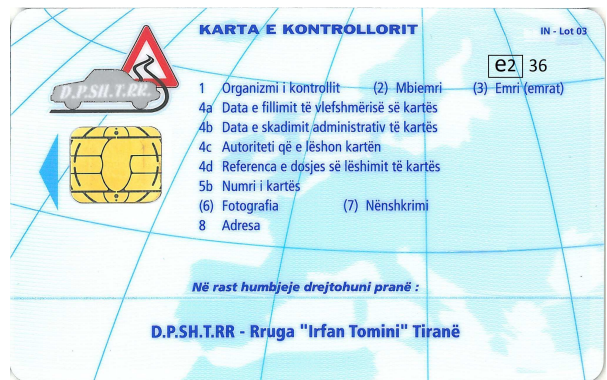
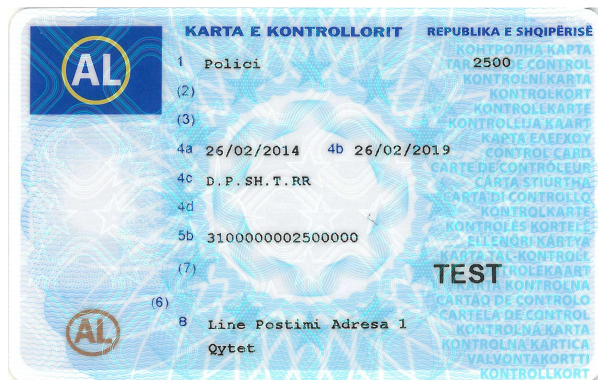
Corinne LAGAUTERIE

Annexe au certificat n° e2 - 36 extension 1

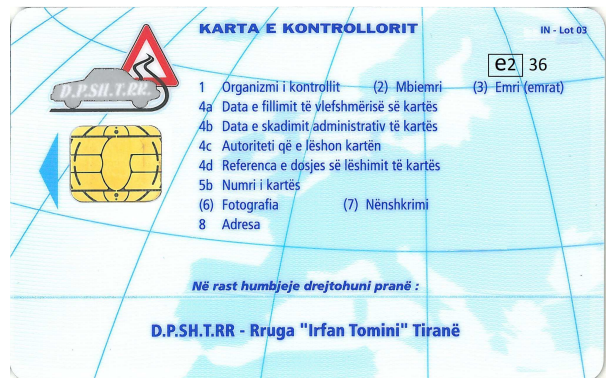
Reproductions des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie



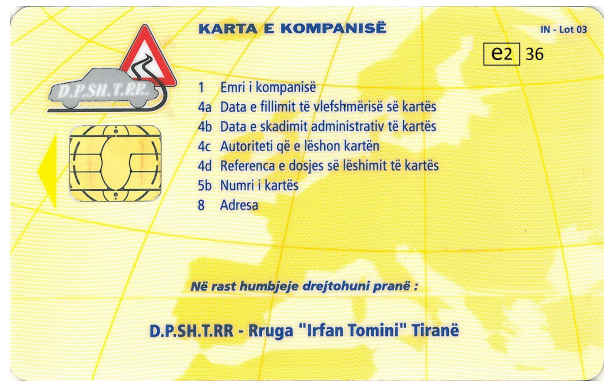
Carte de conducteur



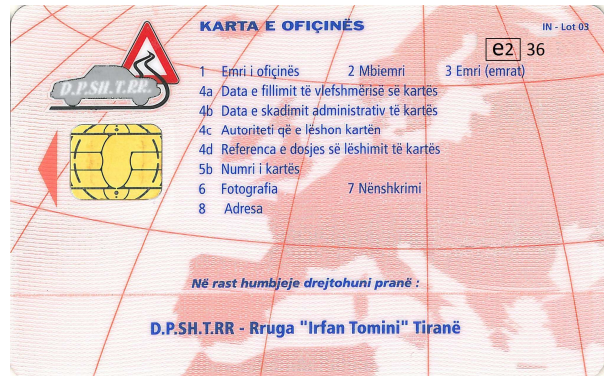
Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise



Carte d'atelier